

# Limitons la durée cumulée des études

(Carte Blanche du *Soir* du Mercredi 20 avril 2011)

La prolongation de la formation des études d'instituteur et de régent de 3 à 5 ans envisagée par Jean-Claude Marcourt interpelle l'économiste. Cette mesure participe d'une tendance généralisée à l'allongement des études en Communauté française depuis le milieu des années 1980. A cette époque la durée minimale des études du supérieur court, dont celles d'instituteur ou régent, a été portée de 2 à 3 ans. Plus récemment, le décret Bologne a initié une dynamique qui fait du master en 5 ans le diplôme universitaire de référence en Communauté française. Et il est maintenant question de demander aux futurs instituteurs et régents d'investir 5 années de leur vie sur les campus.

Aux yeux d'un économiste, l'effet premier et incontournable d'un allongement des études est d'augmenter le coût privé. Il y a tout d'abord le minerval pour la ou les années supplémentaires. Mais ce n'est pas le plus important – il est aujourd'hui de 837€/an maximum. Car il faut ajouter les frais de subsistance soit le surcoût au quotidien associé au fait d'être étudiant (kot, nourriture, vie sociale, transport campus/domicile...). Les services sociaux de l'UCL estiment ce montant à 4.000€/an. Il faut enfin ajouter le coût d'opportunité correspondant au manque à gagner salarial. Car allonger les études, c'est reporter le moment où l'on décroche son premier emploi. Le salaire annuel net qu'un titulaire d'un bac peut espérer en début de carrière excède actuellement 18.000€. Celui d'un détenteur d'un master débutant est en moyenne de 24.000 €.

Sans le dire, et sans que grand monde ne s'en préoccupe, les réformes successives intervenues depuis le milieu des années 1980 ont donc augmenté le coût privé d'un diplôme dans des proportions infiniment plus importantes que celles du minerval ; lequel focalise - à tort - toutes les attentions. En outre, les réformes passées ont été menées à budget public relativement constant. La prolongation des études a donc eu un effet négatif sur la dépense publique par année-étudiant, compromettant la capacité des institutions à offrir significativement plus de contenus par rapport aux anciens programmes. Et tout laisse penser qu'il en serait de même avec la mesure visant les futurs instituteurs et régents.

Tout cela a-t-il vraiment beaucoup de sens? Une politique soucieuse à la fois de minimiser le coût des études à charge des individus et des familles - dans le but notamment d'en démocratiser l'accès - et de maximiser la qualité du temps d'enseignement, ne devrait-elle pas se traduire par un souci plus affirmé de limiter la durée cumulée des études ? Observons qu'en Communauté française, alors que pour les instituteurs, on parle d'allonger la durée des études de 3 à 5 ans, les médecins sont, eux, déjà descendus de 7 à 6 ans.

Vincent Vandenberghe est professeur d'économie à l'UCL, membre de l'IRES